

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 8 février, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 2 février 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSE, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. EYMAS, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme DUBOURG à M. BROSSARD, M. ELIAS à M. DURANT, Mme BAYLE à Mme HIMPENS

**Etait absent:**

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**2 – COMMISSIONS COMMUNALES - MODIFICATIONS**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

A ce titre, par délibération du 11 Juillet 2020, le conseil municipal a créé 7 commissions et désigné ses membres.

À la suite de la démission de M. Jean-Michel GADRAT, de la liste « Bouge Ton Blaye », il convient de procéder aux modifications des commissions communales suivantes :

- n° 2 – Culture / Tourisme / UNESCO / Jumelages / Animation Patrimoniale
- n° 6 – Finances / Ressources Humaines
- n° 7 – Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain et Fortifié (COT)

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de la liste « Bouge Ton Blaye » de désigner le remplaçant de M. Jean-Michel GADRAT au sein des commissions communales précitées.

Mme SANCHEZ est désignée pour remplacer M. Jean-Michel GADRAT.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-Préfecture le 11/02/22  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20220208-67008-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

